



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/5/Add.44  
10 juillet 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 5 JUILLET 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil de sécurité, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 30 juin et le 5 juillet 1995, il semble que 69 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux autorisés par la FORPRONU aux termes du paragraphe 2 de cette même résolution. On trouvera à l'annexe à la présente note des informations sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total de vols considérés comme ayant constitué une violation présumée s'élève désormais à 5 763.

ANNEXE

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine sans être autorisés par la Force de protection des Nations Unies

(30 juin-5 juillet 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
5695	30 juin	07 h 45	07 h 50	L'avion AWACS a établi un contact radar à 60 kilomètres au nord-est de Knin avec un aéronef non identifié dont la trace s'est évanouie à 40 kilomètres de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Inconnue Faible
5696	30 juin	08 h 09	08 h 15	L'avion AWACS a établi un contact avec un aéronef non identifié à 30 kilomètres au sud-ouest de Banja Luka. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
5697	30 juin	08 h 35	08 h 40	L'avion AWACS a établi un contact radar avec un aéronef non identifié à 10 kilomètres au sud-ouest de Titov Drvar. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Inconnue Faible
5698	30 juin	10 h 15	10 h 17	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert de type Mi-8 à 10 kilomètres au sud-ouest de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-est Basse Faible
5699	30 juin	11 h 00	11 h 03	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert de type Mi-17 marqué d'une croix rouge, qui se posait à Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Atterrissage Basse Faible
5700	30 juin	11 h 57	12 h 00	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17 marqué d'une croix rouge, qui se posait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Atterrissage Basse Faible
5701	30 juin	12 h 50	12 h 52	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert de type Mi-8 marqué d'une croix rouge, volant à 10 kilomètres au nord-est de Gornj Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Basse Faible
5702	30 juin	14 h 05	14 h 07	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc survolant Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Basse Faible
5703 5704	30 juin	14 h 10 15 h 27	14 h 12 15 h 29	Le personnel de la FORPRONU a observé à deux occasions un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17 marqué d'une croix rouge, qui décollait de Zenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
5705 5706 5707 5708 5709 5710	30 juin	05 h 19 06 h 55 10 h 21 10 h 43 13 h 05 13 h 41	05 h 24 07 h 00 10 h 26 10 h 48 13 h 10 13 h 43	L'avion AWACS a établi à six occasions un contact radar avec un aéronef non identifié dans la région de Tomislavgrad. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Variable Basse Faible
5711	30 juin	13 h 41	13 h 43	L'avion AWACS a établi un contact radar juste à l'ouest de Posusje avec un aéronef non identifié dont la trace s'est évanouie en direction du sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Basse Faible
5712	1er juillet	12 h 53	13 h 07	L'avion AWACS a établi un contact radar à 40 kilomètres au sud-ouest de Banja Luka avec un aéronef non identifié supposé être un hélicoptère, dont la piste s'est évanouie à 18 kilomètres au nord-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Basse Faible
5713	2 juillet	06 h 00	06 h 08	L'avion AWACS a établi un contact radar à 10 kilomètres au nord-ouest de Posusje avec un aéronef non identifié dont la trace s'est évanouie à 25 kilomètres au nord-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Moyenne Faible
5714 5715 5716 5717 5718 5719	2 juillet	09 h 26 11 h 00 11 h 08 11 h 10 11 h 20 11 h 30	09 h 28 11 h 01 11 h 09 11 h 12 11 h 21 11 h 31	Le personnel de la FORPRONU a observé à six occasions un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17 marqué d'une croix rouge, décollant de Zenica, survolant la ville et y atterrissant. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
5720	2 juillet	19 h 01	19 h 05	L'avion AWACS a établi un contact radar à 25 kilomètres au sud-est de Sarajevo avec un aéronef non identifié, dont la trace s'est évanouie à 20 kilomètres au sud-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Nord-ouest Basse Faible
5721	2 juillet	22 h 25	22 h 28	Le personnel de la FORPRONU a observé un aéronef non identifié à 5 kilomètres au sud-ouest de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Inconnue Faible
5722 5723 5724 5725 5726 5727 5728	3 juillet	05 h 48 10 h 10 10 h 20 11 h 08 12 h 00 12 h 25 18 h 36	05 h 53 10 h 13 10 h 25 11 h 13 12 h 03 12 h 28 18 h 41	Le personnel de la FORPRONU a observé à sept occasions un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17 marqué d'une croix rouge, décollant de Zenica, y atterrissant ou survolant la ville. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
5729	3 juillet	11 h 05	11 h 07	L'avion AWACS a établi un contact radar à 8 kilomètres à l'est de Zenica avec un aéronef non identifié qui se dirigeait vers la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
5730	3 juillet	09 h 08	09 h 48	Selon des informations mises à la disposition du personnel de la FORPRONU, un contact radar a été établi à 29 kilomètres à l'est de Split avec un aéronef non identifié dont la trace s'est évanouie à 56 kilomètres à l'est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Inconnue Faible
5731	3 juillet	15 h 39	15 h 44	L'avion AWACS a établi un contact radar à 40 kilomètres au nord-est de Dubrovnik avec un aéronef non identifié dont la trace s'est évanouie à 77 kilomètres au nord-est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Moyenne Faible
5732	4 juillet	04 h 45	04 h 46	Le personnel de la FORPRONU a observé à huit occasions un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17 marqué d'une croix rouge décollant de Zenica, y atterrissant ou survolant la ville. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
5733		07 h 40	07 h 42		
5734		07 h 45	07 h 46		
5735		10 h 16	10 h 17		
5736		10 h 20	10 h 22		
5737		10 h 25	10 h 27		
5738		10 h 27	10 h 28		
5739		12 h 45	12 h 46		
5740	4 juillet	08 h 15	08 h 17	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu marqué d'une croix rouge décollant de Tarcin et y atterrissant. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
5741		09 h 45	10 h 30		
5742	4 juillet	12 h 03	12 h 10	Le personnel de la FORPRONU a observé un avion de transport Cessna survolant Zivinice, puis atterrissant sur le terrain d'aviation de Tuzla Ouest. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Inconnue Faible
5743	5 juillet	07 h 10	07 h 13	Le personnel de la FORPRONU a observé à 14 occasions un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17 marqué d'une croix rouge, survolant Zenica, en décollant ou y atterrissant. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
5744		07 h 40	07 h 43		
5745		07 h 52	07 h 57		
5746		08 h 37	08 h 42		
5747		08 h 45	08 h 48		
5748		09 h 30	09 h 35		
5749		10 h 50	10 h 53		
5750		11 h 14	11 h 17		
5751		11 h 20	11 h 23		
5752		11 h 35	11 h 38		
5753		11 h 50	11 h 53		
5754		11 h 55	11 h 58		
5755		12 h 02	12 h 05		
5756		19 h 10	19 h 13		
5757	5 juillet	09 h 30	09 h 32	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc (n'appartenant pas à l'ONU), atterrissant à 14 kilomètres au sud de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
5758	5 juillet	09 h 33	09 h 44	L'avion AWACS a établi un contact radar et le personnel de la FORPRONU un contact visuel avec un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17 marqué d'une croix rouge à 6 kilomètres au sud-est de Zenica; sa trace s'est évanouie à 35 kilomètres au nord-est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Basse Faible
5759	5 juillet	11 h 02	n. d.	Le personnel de la FORPRONU a observé un avion gris (supposé être un Super-Galeb) tirant des roquettes sur une cible au sol à 7 kilomètres au nord-est de Bihac. La provenance de ce vol non autorisé est inconnue.	Sud-ouest Basse Faible
5760	5 juillet	11 h 30	11 h 34	L'avion AWACS a établi un contact radar à 18 kilomètres au sud de Tuzla avec un aéronef non identifié dont la trace s'est évanouie à 18 kilomètres au sud-est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
5761	5 juillet	11 h 38	11 h 45	L'avion AWACS a établi un contact radar à 35 kilomètres au sud-ouest de Banja Luka avec un aéronef non identifié dont la trace s'est évanouie à 7 kilomètres au sud-est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est Inconnue Faible
5762	5 juillet	15 h 18	15 h 47	L'avion AWACS a établi un contact radar à 14 kilomètres au sud-est de Gornji Vakuf avec un aéronef non identifié dont la trace s'est évanouie à 5 kilomètres à l'est de Split. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
5763	5 juillet	19 h 10	19 h 13	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère camouflé à 3 kilomètres au nord-est de Vares. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Basse Faible